

---

# LES JEUNES ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

COMITÉ  
CONSULTATIF  
JEUNES

CCJ

Avis

Janvier 2013 | Adopté par les membres le 8 février 2013



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Problématiques et pistes de réflexion.....	4
La méconnaissance des services : un obstacle préalable à l'accompagnement.....	4
Améliorer la diffusion de l'information.....	4
L'hétérogénéité des besoins de la clientèle jeune et éloignée du marché du travail.....	5
Créer des passerelles multisectorielles et intersectorielles.....	5
La rigidité du cadre de fonctionnement.....	7
Rendre les mesures plus flexibles.....	7
Valoriser l'accompagnement.....	8
Impliquer les partenaires du marché du travail .....	8
Se concerter pour implanter un programme de stages.....	9
Conclusion.....	10
La mise en mouvement parfois difficile des jeunes très éloignés.....	10
La prévention chez les jeunes à fort potentiel d'éloignement.....	11
Annexe 1 : Exemples de collaboration intersectorielle.....	12
La planification de la transition de l'école vers la vie active (TÉVA).....	12
Le Plan de cheminement vers l'autonomie.....	12
Résumé des recommandations.....	13

# Introduction

Une recherche à deux volets a été réalisée en 2011 par le Comité consultatif Jeunes (CCJ) afin de dresser un portrait détaillé des obstacles à l'insertion professionnelle et des besoins exprimés par les jeunes québécois de 18 à 35 ans éloignés du marché du travail.

Dans un premier temps, une enquête auprès de 421 jeunes a été réalisée afin de documenter les perceptions des jeunes qui sont accompagnés par les organismes en employabilité. Par la suite, 110 intervenants en employabilité ont été sondés sur les obstacles à l'insertion en emploi des jeunes qu'ils accompagnent. Plusieurs éléments ont été soulevés dans le cadre de cette analyse, notamment diverses problématiques liées à l'accompagnement des jeunes éloignés du marché du travail, exacerbées par l'hétérogénéité des besoins de cette clientèle. Les intervenants ont également relevé le manque de souplesse de certains programmes et mesures d'Emploi-Québec relativement au panier de services destinés aux jeunes. Finalement, les données colligées ont mis en lumière le besoin d'intensifier les collaborations entre les divers acteurs de l'emploi, de la santé ainsi que des secteurs privés, publics et communautaires. Le présent avis est donc structuré en fonction de trois obstacles importants, soit la méconnaissance des services, l'hétérogénéité des besoins de la clientèle jeune et éloignée du marché du travail ainsi que la rigidité du cadre de fonctionnement.

Nous vous invitons à consulter le document *Mise en contexte* qui accompagne le présent avis, afin de consulter les faits saillants de la recherche sur laquelle s'appuient les recommandations.

# Problématiques et pistes de réflexion

## La méconnaissance des services: un obstacle préalable à l'accompagnement

Le fait que les jeunes intègrent une démarche de mise en mouvement sous-tend la nécessité qu'ils aient au préalable reçu l'information pertinente à leurs besoins. Cette étape de recrutement et de référence vers une ressource externe nécessite une diffusion de l'information efficace pour cette clientèle qui, parfois, ne connaît ni le moyen d'accéder aux ressources d'aide, ni même leur existence.

### Améliorer la diffusion de l'information

Bien qu'ils fréquentaient déjà un organisme en employabilité au moment de l'enquête, plus de 40 % des jeunes répondants souhaiteraient mieux connaître les mesures et les programmes disponibles pour les supporter dans un retour à la formation ou sur le marché du travail. Il est probable que cette méconnaissance des services existants soit d'autant plus présente chez les jeunes qui ne fréquentent pas un organisme en employabilité.

#### Recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, soutienne la réalisation de campagnes de promotion nationale et régionale pour mieux faire connaître les CLE et leur offre de service destinée aux clientèles jeunes et éloignées du marché du travail.**

Il serait intéressant de valoriser des canaux non-traditionnels pour cibler la clientèle jeune et éloignée du marché du travail. Par exemple, plutôt que d'utiliser les médias traditionnels pour faire connaître les CLE et le panier de services destinés aux jeunes, un recensement de lieux de diffusion stratégiques serait sans doute nécessaire pour assurer une communication efficace.

## L'hétérogénéité des besoins de la clientèle jeune et éloignée du marché du travail

Les intervenants sondés lors de la recherche ont soulevé à maintes reprises les importantes difficultés que présentent les jeunes éloignés du marché du travail, dont la toxicomanie et les troubles de santé mentale. « La multiplicité des besoins des jeunes, combinée aux différentes problématiques vécues requiert une approche holistique regroupant notamment des services de préemployabilité, d'employabilité, de soutien psychosocial, d'assistance aux besoins de base, etc. À défaut, cette clientèle cible, déjà aux prises avec des problèmes d'apprentissage, de démotivation et d'isolement, risque fort bien de se perdre dans une offre de service variée mais déconnectée<sup>1</sup> ».

D'ailleurs, 60 % des intervenants ont identifié un besoin constant d'adaptation face à une clientèle diversifiée comme principale contrainte à leur intervention. Près d'un intervenant sur trois a également mentionné se sentir démuni face aux problématiques multicroisées de la clientèle ciblée.

Un intervenant sur cinq souligne une situation familiale problématique parmi les principales contraintes vécues par les jeunes accompagnés, alors que le quart des jeunes répondants a déclaré vivre une situation familiale difficile. Puisqu'un tel contexte peut constituer un frein à la mise en mouvement des jeunes, il semble pertinent de se pencher sur une avenue plus contextualisante. À cet effet, les intervenants ont relevé le besoin d'accroître l'accessibilité aux services de santé et de services sociaux pour les jeunes et leur famille, en termes de coûts et de temps d'attente, afin de mieux les appuyer dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle.

## Créer des passerelles multisectorielles et intersectorielles

Dans un contexte où les besoins en employabilité nécessitent également un appui des acteurs du milieu de la santé (par exemple en santé mentale), les collaborations santé-emploi s'avèrent nécessaire. Dans le but d'assurer un tel continuum de services entre ces deux secteurs, il apparaît essentiel de stimuler la concertation entre les différents acteurs intervenant auprès des jeunes éloignés du marché du travail et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, certains intervenants du milieu communautaire ou agents de Centres locaux d'emploi (CLE) disent bien connaître les services offerts par leur propre réseau, mais semblent parfois démontrer une faible connaissance des services de leurs acolytes du milieu communautaire ou du réseau public.

De plus, puisque le travail d'évaluation des agents dans les CLE se révèle déterminant pour l'accompagnement dont bénéficient les jeunes, leur connaissance du panier de services et leur interprétation des différentes ententes de partenariat créées dans l'objectif de mieux desservir certains jeunes éloignés du marché du travail ont une influence directe sur le succès de la démarche. Or, les intervenants perçoivent que l'interprétation des mesures et l'évaluation des besoins semblent à géométrie variable, alors que certaines mesures semblent mieux connues et utilisées que d'autres dans certains CLE.

<sup>1</sup> RQuODE pour le compte du CCJ. Les jeunes éloignés du marché du travail au Québec - Phase 2 - Enquête auprès des intervenants, Janvier 2012b, p. 12.



Exemple : en cas de mésentente grave entre un jeune et ses parents, ce dernier n'est pas assujéti à la contribution parentale, c'est-à-dire qu'il est possible que les parents ne contribuent financièrement à ses besoins. Or, ce critère particulier semble être interprété différemment selon les CLE, ce qui a une influence majeure sur la rapidité de traitement du dossier d'un jeune prestataire et, éventuellement, sur sa mise en mouvement.

Enfin, les intervenants d'organismes en employabilité souhaiteraient que la référence des CLE vers les ressources externes soit davantage valorisée.

En somme, la mise en place de passerelles entraînerait de nombreux avantages distinctifs. D'abord, le risque de démobilitation du jeune serait réduit puisqu'il éviterait de devoir répéter son histoire à de multiples ressources - santé, ressources en employabilité tant publiques que communautaires. En effet, l'échange d'information entre ces acteurs permettrait d'assurer une continuité dans l'accompagnement et, possiblement, réduire le temps d'attente pour un jeune pour accéder à ces différents services, particulièrement lorsqu'un retour à la santé physique ou mentale s'avère nécessaire avant l'intégration en emploi. Également, les collaborations intersectorielles favoriseraient une meilleure appropriation du panier de service destiné aux jeunes par les acteurs de la sphère publique et communautaire.

#### Recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, initie des collaborations entre les secteurs de la santé et de l'emploi ainsi qu'entre les réseaux publics et communautaires en employabilité afin de mieux desservir la clientèle jeune et éloignée du marché du travail.**



L'*Annexe 1* présente, à titre informatif, deux initiatives de collaboration intersectorielle présentement en cours. Il est à noter qu'aucune évaluation des retombées de ces initiatives n'est disponible à l'heure actuelle.

## La rigidité du cadre de fonctionnement

### Rendre les mesures plus flexibles

Parmi les principales contraintes à l'intervention auprès des jeunes éloignés nommés par les répondants des organismes en employabilité, le manque de souplesse des programmes arrive en deuxième position.

Les intervenants ont notamment souligné le caractère rigide des mesures qui ne permet guère, par exemple, à un jeune de bénéficier d'une subvention pour suivre une formation d'appoint à temps partiel et ce, tout en occupant à la fois un emploi de subsistance. Le chevauchement de ces activités favoriserait certainement pour ces jeunes, soit un retour aux études, soit une insertion durable sur le marché du travail.

Dans leurs recommandations, les intervenants proposaient d'avoir accès à des cadres opérationnels moins rigides, qui puissent faire preuve de flexibilité dans le temps. Les objectifs annuels pourraient prendre en considération à la fois les démarches préalables réalisées dans l'accompagnement des jeunes et la valorisation de la référence d'une ressource externe à une autre, qui offrirait par exemple des services complémentaires. La formalisation de telles collaborations permettrait de susciter une collaboration franche entre les organismes – et les territoires, par exemple lorsqu'un jeune souhaite s'établir en région – et de réduire les dynamiques potentielles de compétition au bénéfice d'un continuum de service optimal.

Une certaine flexibilité des démarches en termes de durée – ne serait-ce que pour s'assurer du succès de la mise en mouvement des jeunes qui le requièrent – serait également souhaitable. La volonté de voir diminuer les interruptions d'accompagnement est également ressortie durant la cueillette de données de la recherche, comme en témoignent ces exemples :



Exemple 1 : Un participant à la mesure *Jeunes en action* prend la décision, au terme de sa démarche, de retourner à l'école. Il est classifié en « fin de participation » puisqu'il a complété sa mesure et retourne à l'école à l'automne. Il ne bénéficiera donc d'aucun soutien financier durant les mois suivants. S'il prend cette décision au printemps, comment s'assurer qu'il retournera bel et bien à l'école à la fin de la saison estivale ? La mise en mouvement de ce jeune risque alors d'être compromise. Les organismes en employabilité souhaiteraient être en mesure de poursuivre temporairement l'accompagnement et être reconnu pour un tel travail.



Exemple 2 : Un jeune participant à une mesure d'intégration en emploi interrompt sa démarche pour des raisons de santé ou car il fait le choix d'entrer par exemple en cure de désintoxication. Il est donc classifié en « fin de participation ». Advenant le cas qu'il choisisse de revenir au sein de l'organisme qui l'accompagnait au terme de sa cure ou de son rétablissement, la démarche administrative et parfois même la démarche de réintégration doit être reprise du début. Selon l'organisme, le jeune ne peut parfois ni réintégrer le groupe, ni poursuivre la mesure là où il l'avait interrompue, ce qui contribue à une certaine forme de découragement et constitue un frein à la mise en mouvement de ce jeune.

## Valoriser l'accompagnement

Dans leurs recommandations, les intervenants souhaitent que l'accompagnement soit davantage valorisé et qu'il tienne compte du degré d'éloignement du jeune. Alors que certains clients ne nécessitent qu'une aide ponctuelle pour identifier un projet qui provoquera leur mise en mouvement, d'autres clients doivent avant tout maîtriser certaines compétences de base<sup>2</sup>. Entre ces deux extrêmes, il subsiste un large spectre de jeunes ayant des besoins variés. Tel que mentionné dans le document Mise en contexte qui accompagne cet avis, la recherche a justement permis de refléter l'hétérogénéité des besoins de cette clientèle, qui requiert à la fois une adaptabilité, de la souplesse et du temps, afin d'assurer le succès de sa démarche.

### Recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, incite les régions à autoriser les participations à des mesures en simultané lorsque les besoins des jeunes le requièrent.**

### Recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, permette des assouplissements aux mesures afin que les organismes en employabilité puissent offrir un accompagnement plus soutenu et adapté aux besoins de la clientèle jeune et éloignée du marché du travail.**

## Impliquer les partenaires du marché du travail

Finalement, les résultats des enquêtes réalisées auprès des intervenants et des jeunes ont relevé l'importance d'inclure les parties patronales et syndicales dans les démarches d'intégration en emploi des jeunes éloignés.

En effet, plus du quart des jeunes déclare que les entreprises devraient instaurer des stages afin d'avoir accès à une expérience de travail pertinente et près d'un jeune sur cinq estime que les syndicats devraient également offrir de telles opportunités aux jeunes. Les intervenants ont souligné à plusieurs reprises l'importance de sensibiliser les employeurs à la réalité des jeunes éloignés du marché du travail, tout en relevant la pertinence des stages dans leur mise en mouvement. Finalement, la grande majorité des intervenants a mentionné le besoin d'accroître le financement gouvernemental dédié aux clientèles jeunes et éloignées du marché du travail.

Considérant qu'il n'existe actuellement que très peu de formules adaptées aux jeunes éloignés du marché du travail, les stages se révèlent un outil puissant pour leur insertion professionnelle. En effet, le stage en milieu professionnel présente un double avantage soit, pour les jeunes, d'acquérir une expérience de travail concrète, et pour les employeurs, d'évaluer le potentiel de leurs futurs employés.

<sup>2</sup> Ensemble des comportements et des aptitudes nécessaires pour qu'une personne puisse fonctionner efficacement dans la société (Service Canada : page consultée le 18 décembre 2012) <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/commun/section08f.shtml>

Le programme *Découvrir*, offert aux jeunes de moins de 25 ans, favorise l'exploration professionnelle de jeunes plus près du marché du travail. En effet, il ne semble pas tellement adapté aux jeunes en difficulté si utilisé seul, puisqu'il ne comporte pas de volet d'accompagnement, gage de succès auprès de la clientèle jeune et éloignée du travail.

Tel que soulevé dans la première phase de la recherche, « on observe une transition entre l'école et la vie active plus souple dans les pays où il existe des programmes emploi-études avec des stages à la fin du secondaire, dans des filières professionnelles ou au niveau collégial. En Allemagne, en Australie ou en Suisse, où ce type de programme est proposé, on observe des taux de chômage inférieurs parmi les jeunes qui ne sont plus en formation<sup>3</sup> ».

## Se concerter pour implanter un programme de stages

Dans l'objectif d'assurer le succès de cette initiative, il apparaît crucial que ce projet de stages soit réfléchi en amont par l'ensemble des acteurs concernés par l'employabilité des jeunes : Emploi-Québec, les parties patronale et syndicale, les organismes communautaires en employabilité, les organismes de défense de droits, les fédérations étudiantes, etc. Un projet réfléchi et concerté voit ses chances de succès augmentées en consultant au préalable l'ensemble des partenaires. Évidemment, ce programme de stages devra être bien balisé et encadré, afin d'éviter les abus et les perceptions de pouvoir embaucher une main-d'œuvre à rabais.

### Recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, définisse et implante un programme de stages, ayant un volet spécifique d'accompagnement destiné aux clientèles jeunes et éloignées.**



Exemple : Il serait intéressant de s'inspirer du modèle de concertation utilisé par la Grappe financière de Montréal, afin de faire de Montréal une réelle plaque tournante en finances par la mise en place de stages pour les étudiants. En effet, les acteurs clés, soit les universités - département de gestion et de finances - et les grandes institutions financières de Montréal, ont démontré un modèle de concertation inspirant, en ayant tous contribué à mettre en place une telle initiative.

3 NOLET, Frédéric. Les jeunes éloignés du marché du travail au Québec - Enquête auprès des jeunes - Rapport quantitatif, Janvier 2012, p. 52-53.

# Conclusion

Près de 60 % des intervenants soulignent le déficit de motivation et la difficulté à se mettre en mouvement des jeunes. 42 % des jeunes ont, quant à eux, indiqué avoir besoin d'aide pour se motiver. Très certainement, les jeunes éloignés du marché du travail sollicitent davantage de ressources humaines et financières que les autres jeunes plus près du marché du travail. Leur mise en mouvement se fait de façon plus progressive qu'instantanée, et les différents intervenants sondés constatent une certaine passivité de leur part, compliquant et surtout, ralentissant le processus de mise en mouvement. Les problématiques multicroisées de la clientèle exigent des instances gouvernementales concernées un assouplissement du cadre de fonctionnement, tant pour les mesures offertes aux jeunes que dans l'atteinte des différentes cibles de placement pour les organismes en employabilité. Les différents constats de la recherche ont également permis au CCJ de formuler des recommandations visant à la fois à améliorer la diffusion de l'information s'adressant aux jeunes éloignés connaissant moins bien les services qui leur sont offerts et à valoriser davantage les possibilités de collaborations multisectorielle et intersectorielle. En effet, l'hétérogénéité des besoins de la clientèle visée a permis de mettre en lumière la nécessité d'un arrimage entre les secteurs de l'emploi et de la santé. Finalement, l'ensemble des répondants réitère l'importance de sensibiliser les partenaires du marché du travail à la réalité des jeunes éloignés du marché du travail pour favoriser leur mise en mouvement. En plus de contribuer à l'intégration en emploi des jeunes plus à risque, les stages présentent l'avantage d'assurer une meilleure réponse aux besoins du marché du travail par la mise en mouvement de clientèles qui, autrement, demeureraient probablement inactives.

## La mise en mouvement parfois difficile des jeunes très éloignés

Bien que n'ayant pas fait l'objet de recommandations spécifiques dans le cadre de cet avis, certains questionnements ont été soulevés par le Comité d'orientation à l'égard des différentes stratégies possibles pour rejoindre les jeunes très éloignés du marché du travail, c'est-à-dire les jeunes n'ayant pas le réflexe de se diriger vers les services offerts.

À cet effet, une brève revue de la littérature a permis d'identifier l'importance du travail de proximité auprès des clientèles très éloignées du marché du travail. Pour reprendre la citation utilisée dans le rapport synthèse de l'Engagement Jeunesse Vallée-du-Haut-St-Laurent (2010):

*Le travail de proximité se situe dans une perspective de continuité et de complémentarité de services auprès d'une population vulnérable qui est souvent en rupture avec les réseaux formels. Il constitue un excellent complément aux ressources et services d'un milieu puisqu'il permet de rejoindre les jeunes exclus ou marginaux et de faire le point entre les bénéficiaires et les organismes d'un milieu [...] Un grand nombre d'acteurs a désigné le travail de proximité comme le moyen à privilégier pour rejoindre les jeunes éprouvant des difficultés liées à l'insertion socioprofessionnelle mais qui n'utilisent aucun service<sup>4</sup>.*

4 Paquin, Pierre et André Perreault (2001). Cadre de référence pour le travail de proximité en Montérégie. Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, p. 18.

Le travail de proximité mériterait certainement d'être examiné afin d'aller chercher les jeunes très éloignés du marché du travail, là où ils sont et resteront, si personne ne leur tend la main. Puisque de nombreux organismes terrain sont déjà en lien avec ces clientèles et offrent une certaine expertise en la matière, il serait intéressant d'instaurer des collaborations plus formelles avec ces ressources établies sur les territoires.

## La prévention chez les jeunes à fort potentiel d'éloignement

Sur le continuum des jeunes ayant besoin d'aide, il y a certes les jeunes éloignés du marché du travail, mais aussi les jeunes à fort potentiel d'éloignement. En effet, jusqu'à l'âge de 16 ans, les jeunes ont l'obligation de fréquentation scolaire. Or, les mesures et services d'Emploi-Québec deviennent accessibles aux jeunes uniquement à l'atteinte de leur majorité. Il subsiste donc un certain trou de services pour les jeunes de 16 et 17 ans, notamment lorsqu'ils ont déjà décroché du cadre scolaire.

Heureusement, ces jeunes peuvent accéder à deux types de mesures et programmes, soit la mesure *IDEO 16-17* mise en place dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse, financée par le Secrétariat à la Jeunesse et offerte par les carrefours jeunesse-emploi du Québec, et le programme Connexion-Compétences financé par la Stratégie d'Emploi Jeunesse du gouvernement fédéral. Ces mesures et programmes ont l'avantage de présenter une souplesse importante, critère appréciable lorsqu'il s'agit de clientèles jeunes et éloignées.

Bien que flexible et adéquate pour la plupart des jeunes prestataires de la mesure, *IDEO 16-17* ne permet toutefois pas de soutenir financièrement les jeunes participants. Il serait donc opportun qu'un soutien financier soit prévu pour ces adolescents qui se trouvent à un moment charnière de leur vie, puisqu'ils ne sont ni des enfants, ni des adultes et qu'ils ont décroché du cursus scolaire avant d'avoir acquis les compétences de base pour intégrer de façon durable le marché du travail. De plus, ils sont particulièrement nombreux à éprouver certains problèmes psychosociaux, une des causes possibles du décrochage scolaire. Ce soutien permettrait un meilleur taux de participation à la mesure et donnerait aux jeunes participants une aide supplémentaire lors de cette période cruciale de leur développement professionnel.

Afin d'éviter que ces jeunes ne deviennent dépendants de l'État de façon permanente, il y a lieu d'agir en amont – dès l'âge de 16 et 17 ans – avant qu'ils n'effectuent leur première demande d'aide sociale dès l'obtention de leur majorité. Le CCJ souhaite soulever certains questionnements et se montre disponible pour participer aux différents travaux qui pourraient avoir lieu pour mieux accompagner ces clientèles à risque.

# Annexe 1 : Exemples de collaboration intersectorielle

## La planification de la transition de l'école vers la vie active (TÉVA)

La TÉVA permet à l'élève vivant une situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA) d'être accompagné de manière concertée dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie, afin de faciliter son passage à la vie adulte. Ce processus est initié par l'école secondaire dès que le jeune a 15 ans ou au moins 3 ans avant qu'il quitte l'école (il peut quitter à 21 ans). Il s'inscrit dans le cadre d'un plan de transition intersectoriel (inclus dans le plan d'intervention de l'élève) impliquant les partenaires des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'emploi et des loisirs requis en fonction du projet de vie de l'élève. La vie active comprend tous les aspects de la vie adulte, notamment l'emploi, la poursuite des études, les loisirs, la participation à la communauté, le réseau social, l'hébergement, le transport. La transition implique la préparation à de nouveaux rôles sociaux, à de nouvelles responsabilités, à l'émergence d'une autre vision de soi-même, à une plus grande autonomie et à un pouvoir d'agir (« empowerment ») accru. La démarche d'une durée de 3 ans permet au jeune de développer les compétences requises pour réaliser le projet de vie qu'il a élaboré, d'amorcer la réalisation de son projet de vie pendant sa scolarité et d'en assurer la poursuite sans discontinuité à sa sortie de l'école secondaire. Il s'agit d'une pratique en émergence ou en développement dans les différentes régions du Québec.

## Le Plan de cheminement vers l'autonomie

Au cours des dernières années, l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) a élaboré le projet pilote Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA). Mis en œuvre depuis 2009, le PCA vise à offrir aux jeunes, de façon concertée, des conditions facilitant leur passage à la vie adulte et ce, dans neuf régions du Québec. La coordination à la mobilisation des partenaires et au soutien clinique (ACJQ), en collaboration avec les agents de liaison de la mesure Engagement jeunesse, a travaillé au développement du projet PCA en fonction des dynamiques partenariales propres à chaque région.

Regroupant des partenaires de l'intervention jeunesse et adulte de divers horizons (éducation, emploi, santé et services sociaux, immigration et affaires municipales tant du réseau public que du milieu communautaire), les 115 membres siégeant sur l'un des comités de travail PCA ont été sensibilisés à l'importance de se préoccuper du passage à la vie adulte des jeunes en difficulté de 16 à 24 ans de façon concertée. Les partenaires ont été appelés à mettre en commun leurs pratiques d'accueil, de référence et d'accompagnement et ont réfléchi à comment améliorer leurs pratiques de collaboration avec leurs partenaires intersectoriels. Ils ont également participé au processus de coconstruction de l'outil PCA. Le processus d'implantation de l'outil, coordonné par l'École nationale d'administration publique (ENAP), a joint 553 jeunes de 16 à 24 ans et 181 intervenants qui ont agi à titre d'interviewers, et ce, à travers le Québec. La version informatisée de l'outil permet de générer un portrait de la situation actuelle et des projets du jeune en fonction de trois axes d'insertion, soit socioprofessionnel, résidentiel et relationnel.

Particulièrement pour les jeunes en difficulté, les partenaires se doivent d'agir en continuité et en complémentarité pour leur offrir un soutien adéquat répondant à leurs besoins. La volonté partagée de mettre en place des conditions facilitant leur passage à la vie autonome représente un objectif incontournable. Avec le déploiement de l'outil PCA, une nouvelle passerelle de collaboration entre leurs partenaires de la communauté se dessine. Le PCA se positionne donc comme une opportunité à saisir par tous les acteurs du milieu pour contribuer au Plan de cheminement vers l'autonomie des jeunes du Québec.

# Résumé des recommandations

## Première recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, soutienne la réalisation de campagnes de promotion nationale et régionale pour mieux faire connaître les CLE et leur offre de service destinée aux clientèles jeunes et éloignées du marché du travail.**

## Deuxième recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, initie des collaborations entre les secteurs de la santé et de l'emploi ainsi qu'entre les réseaux publics et communautaires en employabilité afin de mieux desservir la clientèle jeune et éloignée du marché du travail.**

## Troisième recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, incite les régions à autoriser les participations à des mesures en simultané lorsque les besoins des jeunes le requièrent.**

## Quatrième recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, permette des assouplissements aux mesures afin que les organismes en employabilité puissent offrir un accompagnement plus soutenu et adapté aux besoins de la clientèle jeune et éloignée du marché du travail.**

## Cinquième recommandation

**Que la CPMT, en collaboration avec Emploi-Québec, définisse et implante un programme de stages, ayant un volet spécifique d'accompagnement destiné aux clientèles jeunes et éloignées.**





533 rue Ontario E., bureau 202  
Montréal (Québec) H2L 1N8  
(514) 721-3051 poste 5  
info@ccjeunes.org  
[ccjeunes.org](http://ccjeunes.org)

Cet avis a été réalisé grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail

